



Indivision et succession après acte de donation

Par **spicata**, le **12/05/2012** à **15:21**

Bonjour,

peut on obliger une personne à rester en indivision ? quel est le texte ou la jurisprudence en la matière ?

j explique un peu mieux.

une personne habite dans la maison de son mari il s'agit d'une 3ème union. le mari a 3 enfants de 2 lits différents;

il a signé une donation au dernier vivant.

quels sont les droits de chacun sur les biens du mari ?

est ce que les enfants peuvent obtenir la sortie de l'indivision en payant l'usufruit ? et quelle est la procédure ?